

## 5.2

## Les équipements pour personnes âgées

Contexte **national**

Le vieillissement démographique s'est traduit par le développement de prestations pour favoriser le maintien à domicile et l'accueil en hébergement collectif. En 1999, plus de 4 millions de personnes âgées vivaient à domicile, chez elles ou chez un proche. En cas de difficultés dans la réalisation des actes quotidiens, le maintien à domicile continue d'être favorisé en matière de prise en charge des personnes âgées. Selon une enquête sur les services de proximité réalisée par l'Insee en 1999, le tiers des ménages comptant au moins une personne de 65 ans ou plus, bénéficient d'une aide extérieure de professionnels ou de proches. Le nombre de bénéficiaires des services d'aide à domicile est passé de 432 000 en 1986 à 461 000 en 1996.

Les dispositifs de soins jouent un rôle complémentaire et essentiel pour assurer des soins. La demande concernant ces prises en charge est forte et les services fonctionnent à 100 % de leurs capacités. Les personnes âgées de 85 ans ou plus représentent plus de la moitié de la clientèle. Les personnes âgées très dépendantes représentent le quart des personnes prises en charge. Ces services de soins infirmiers ont vu leurs capacités croître depuis dix ans passant de 28 000 places en 1986 à 63 400 en 2000.

La mise en place de la prestation spécifique dépendance (PSD) en 1997, versée sous conditions de ressources et de niveau de dépendance, a permis à 140 000 personnes de 60 ans ou plus (au 31 décembre 2000) de bénéficier d'une aide à la vie quotidienne. Les statistiques fournies par les départements montrent des disparités importantes, avec une proportion de bénéficiaires pour 1 000 habitants variant de 1 à 40 entre les départements. Fortement contestée en raison de son aspect discriminant entre les individus et inégalitaire entre les départements, la PSD a été remplacée, à compter du 01/01/02, par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).

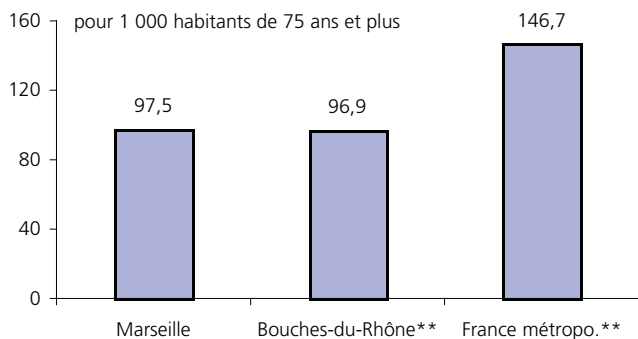
D'autre part, en terme d'accueil et d'hébergement permanent des personnes âgées, on distingue 3 types d'institutions : les logements-foyers, les maisons de retraite, les unités de soins de longue durée.

En 2000, près de 10 000 établissements de ce type (soit 657 000 places) se répartissaient sur le territoire, soit 130 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus. Les disparités régionales sont notables. Les établissements "sociaux" (maisons de retraite surtout, mais aussi logements-foyers) se sont dotés depuis une vingtaine d'années de sections de cure médicale permettant d'assurer des soins médicaux et paramédicaux aux personnes hébergées. Globalement, l'accueil dans des structures "médicalisées" (unités de soins de longue durée et sections de cure médicale) représente 37 % du nombre total de places d'hébergement collectif.

Situation à *Marseille* : **faits marquants**

- *Marseille affiche un taux d'équipement en hébergement collectif pour personnes âgées très inférieur à la moyenne nationale. Cette différence est particulièrement marquée pour les logements-foyers et les services long séjour.*
- *Le taux d'équipement en hébergement médicalisé est plus élevé à Marseille qu'en France métropolitaine. Ceci résulte d'un meilleur équipement en sections de cure médicale installées dans les maisons de retraite et les logements foyers.*
- *Le taux d'équipement en services de soins infirmiers à domicile est légèrement inférieur à Marseille par rapport à la France métropolitaine.*
- *Un peu plus de 4 % des Marseillais de 65 ans et plus bénéficient de l'aide ménagère (régime général), contre 3,4 % en France.*

### 1. NOMBRE DE PLACES EN HÉBERGEMENT COLLECTIF\* POUR 1 000 HABITANTS DE 75 ANS ET PLUS EN JUIN 2003



\* Maisons de retraites, logements foyers et services long séjour

\*\* Au 1er janvier 2001

Sources : DRASS, INSEE

### 2. HÉBERGEMENT COLLECTIF POUR PERSONNES ÂGÉES À MARSEILLE EN JUIN 2003

	Marseille nb		Taux d'équipement*		
	Structures	Places installées	Marseille	Bouches-du-Rhône**	France métro.**
Logements-foyers	12	750	10,3	16,4	35,1
Maisons de retraite	70	6 013	82,3	74,5	93,1
Services long séjour	5	357	4,9	6,1	18,5
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>7 120</b>	<b>97,5</b>	<b>96,9</b>	<b>146,7</b>

\* Nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus

\*\* Au 1er janvier 2001

Sources : DRASS, INSEE

### 3. HÉBERGEMENT MÉDICALISÉ POUR PERSONNES ÂGÉES À MARSEILLE EN JUIN 2003

	Marseille	Taux d'équipement*		
	Nb de places installées	Marseille	Bouches-du-Rhône**	France métro.**
Sections de cure médicale	4 737	64,9	22,2	35,6
Services long séjour	357	4,9	6,1	18,5

\* Nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus

\*\* Au 1er janvier 2001

Les sections de cure médicale sont destinées à l'hébergement et à la surveillance médicale que nécessite l'état des pensionnaires ayant perdu la capacité d'effectuer seuls les actes ordinaires de la vie, mais dont l'état ne justifie pas une hospitalisation. Ces sections se trouvent dans les maisons de retraite et les logements foyers.

Sources : DRASS, INSEE

### 4. LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE À MARSEILLE EN JUIN 2003

Soins infirmiers	
Nb de services	18
Nb de places	903
Tx d'équipement* Marseille	12,4
Tx d'équipement* France métro.**	14,7

\* Nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus

\*\* Au 1er janvier 2001

Sources : DRASS, INSEE

### 5. BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE MÉNAGÈRE À MARSEILLE EN 2001

	Nb bénéficiaires	% de bénéficiaires*		
	Marseille	Marseille	Bouches-du-Rhône	France métro.
Régime général	6 538	4,36	3,02	3,41
Régime agricole	62	0,04	0,26	1,01

\* Pourcentage de bénéficiaires dans la population de 65 ans et plus.

Sources : DRASS, INSEE

### 6. L'AIDE SOCIALE DÉPARTEMENTALE

Depuis la mise en place de l'APA, l'aide sociale départementale ne concerne plus que les personnes âgées appartenant aux groupes iso-ressources 5 et 6 (ne pouvant bénéficier de l'APA), nécessitant une aide ménagère et ayant de faibles ressources. Les effectifs sont donc très faibles.